



COMMUNE DE
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

FICHE DE RESERVATION DE REPAS - AVRIL 2019

Fiche à compléter et à retourner **impérativement pour le 20 mars 2019** en mairie
seulement en cas de réservation mensuelle

Famille : _____ Classe : _____
Adresse complète _____
Tél. : _____ Courriel : _____

Jours	Lu	Ma	Je	Ve	Ma	Je	Ve	Lu	Ma												
Dates	01	02	04	05	23	25	26	29	30												
Prénoms des enfants																				Nombre total de jours	
TOTAL REPAS																					

Toute annulation ou supplément de repas doit être communiqué à la Mairie
au plus tard avant 9 h le jour concerné,
sur le portail parents ou par mail (mairie@saint-christophe-du-bois.fr)
ou par téléphone 02 41 56 92 51.
Toute absence non justifiée entraînera la facturation du repas.